

Arrêté du Maire

N° 2025-1409/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise Déménagements SOLLINGER - 15 rue des Graveurs - 25460 ETUPES, en date du vendredi 26 décembre 2025,

Et afin de permettre le bon déroulement d'un déménagement - 5 Rue Vivaldi, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Stationnement – 5 rue Vivaldi – Déménagements SOLLINGER

Arrêtons,

Article 1 :

Le stationnement de tout véhicule, à l'exception du véhicule de l'entreprise Déménagements SOLLINGER, sera interdit rue Vivaldi sur 3 emplacements de stationnement en bataille situés au droit de l'immeuble sis au n°5, du lundi 29 décembre 2025 au mercredi 31 décembre 2025, selon l'avancement du déménagement.

Article 2 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du déménagement seront assurées par l'entreprise Déménagements SOLLINGER – 15 rue des Graveurs – 25460 ETUPES.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le vendredi 26 Décembre 2025

Le Maire



Marie-Noëlle BIGUINET

Marie-Noëlle BIGUINET

Affiché le : 26 décembre 2025

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Hôtel de Ville

BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex

tél 03 81 99 22 00

fax 03 81 99 22 64

www.montbéliard.com